

## Marcher vers l'échafaud: un parcours de recherche sur la peine de mort. France, XXe S

Nicolas Picard

## ▶ To cite this version:

Nicolas Picard. Marcher vers l'échafaud: un parcours de recherche sur la peine de mort. France, XXe S. Approches historiques de la régulation sociale (14e-20e siècles) (Droit, police, crime, conflits, justice, enfermements), Institut d'Études Avancées de Paris; Xavier Rousseaux, Mar 2016, Paris, France. hal-04154800

HAL Id: hal-04154800

https://hal.science/hal-04154800

Submitted on 7 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Approches historiques de la régulation sociale (14e-20e siècles) (Droit, police, crime, conflits, justice, enfermements)

Atelier (post)doctoral thématique, Institut d'Études Avancées de Paris, 3-4 mars 2016.

Nicolas Picard – Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle – Université Paris I Panthéon-Sorbonne

## Marcher vers l'échafaud : un parcours de recherche sur la peine de mort, France, XX<sup>e</sup> S

Mes recherches portent depuis maintenant six ans sur la peine de mort en France au XX<sup>e</sup> siècle. Le travail de rédaction de la thèse, du moins dans son premier jet, est maintenant terminé, et ce qui reste à accomplir relève surtout d'un effort de réorganisation afin de présenter de manière plus incisive les différents arguments ; il reste également à conclure. Cet atelier doctoral est donc l'occasion à la fois de présenter brièvement ma démarche, mes questions, mes sources et de revenir peut-être sur certaines des difficultés et des impasses rencontrées dans le traitement de ces sources. Je présenterai enfin le plan suivi dans le corps de ma thèse.

L'histoire de la peine de mort n'a pas attendu l'abolition de 1981 pour être écrite, mais il n'est pas anodin que la première brochure sur le sujet date des projets parlementaires d'abolition de 1906¹ et la première synthèse universitaire des années 1960², lorsque la question resurgit dans le débat public. Ce sont les débats sur l'abolition qui établissent en premier lieu la nécessité d'explorer et d'exploiter cette histoire comme un argument. Cela explique pourquoi elle est irrémédiablement liée à une perspective téléologique, à la question de l'évolution de la « civilisation », de la sensibilité, de la cruauté et du dégoût. Même s'il n'est guère évident de sortir de cette perspective (et notre ancrage chronologique, de 1906 à 1981, reprend des bornes traditionnelles de cette histoire), notre propos se veut pourtant autre.

Il s'agit en effet d'écarter la perspective téléologique et les jugements moraux qui lui sont associés, afin de décentrer le regard de l'abolition vers l'application de la peine capitale, dans une approche compréhensive intégrant l'ensemble des acteurs, si peu sympathiques qu'ils puissent

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L. Buchot, *De l'abolition de la peine de mort en France ; étude historique de cette pénalité*, Cannes, Impr. Cruvès, 1906, 18 p.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> J. Imbert, *La peine de mort, histoire, actualité*, Collection U2, Paris, A. Colin, 1967, 208 p. Il note à juste titre dans son « avant-propos » qu' « aucun travail scientifique n'a jusqu'ici abordé ce problème historique de front », p.6.

paraître. Ce faisant, nous nous inscrivons dans le sillage d'auteurs ayant récemment renouvelé l'objet, en particulier l'étude de l'exécution, à partir de l'histoire de l'espace public, des sensibilités et du corps³. Notre propre travail s'intéresse surtout à ce qui se passe avant l'exécution, dans la détermination d'actes intolérables et de personnes impardonnables. Il est pour cela nécessaire de procéder à l'anatomie de la peine de mort, c'est-à-dire à l'étude des décisions prises par les acteurs dans un processus (un procès, à tous les sens du terme) allant de l'établissement de certains faits suscitant une indignation et des émotions punitives, à la décision d'exécution prise par le président de la République, en passant par la condamnation judiciaire et l'instruction d'un recours en grâce. En mettant l'accent sur les pratiques de la peine capitale, nous entendons développer une approche constructiviste et montrer comment les pulsions punitives individuelles et collectives sont captées et contrôlées, voire exacerbées par le système judiciaire et pénitentiaire dans un but d'élimination de certains individus. Notre objectif est par conséquent de contribuer à situer la peine de mort dans le cadre de régulations sociales comme une peine spécifique visant à faire la part de l'intolérable, ou plus précisément visant à désigner des personnes dont l'existence même, dans sa matérialité, est remise en cause dans la société française du XXe siècle.

Mon étude porte sur les seuls condamnés à mort par les cours d'assises ordinaires : j'ai écarté de mes recherches tout ce qui relève de la justice militaire ou des juridictions d'exception politiques (qu'il s'agisse des juridictions spéciales de Vichy, des cours de justice de l'épuration ou de la Cour de Sûreté de l'État sous la Ve République). J'ai également renoncé à sortir du cadre de la France métropolitaine. Il ne s'agit pas ici d'opposer des criminels de droit commun à des criminels « politiques », tant la frontière entre les deux catégories est poreuse, tant il est vrai aussi, comme l'a bien montré Michel Foucault<sup>4</sup> que la répression judiciaire et pénitentiaire ordinaire est par essence une répression politique.

Des bureaux élyséens aux plus sombres des cachots, en passant par les prétoires, je mobilise des archives produites par les différentes sphères de l'Etat central et par ses services judiciaires et pénitentiaires. J'utilise en particulier les dossiers de grâce, que j'ai voulu soumettre à un traitement

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Emmanuel Taïeb, *La guillotine au secret. Les exécutions publiques en France, 1870, 1939*, Belin, 2011 ; Pascal Bastien, *Une histoire de la peine de mort*, Seuil, 2011 ; Anne Carol, *Physiologie de la Veuve*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Dans Surveiller et punir, mais aussi dans ses cours au Collège de France récemment publiés, Théories et institutions pénales. Cours au Collège de France, 1971-1972, 2015 et La Société punitive. Cours au Collège de France, 1972-1973, 2013, éditions établies par Bernard E. Harcourt, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil.

quantitatif, à la faveur du renouveau récent de ces méthodes<sup>5</sup>. J'ai un temps caressé le projet de parvenir à une modélisation quasiment mathématique de la peine capitale, du type d'actes poursuivis ou du type de victimes à la décision d'exécution, en incorporant les différentes caractéristiques des condamnés. En effet, la base de données que j'avais initialement projeté de remplir, en utilisant le logiciel Access, décomposait le processus judiciaire et gracieux en plusieurs relations devant permettre de déterminer le poids des différents facteurs décisionnels, qu'ils soient relatifs au crime commis, à la personnalité du criminel, ou à la configuration du processus de décision. Je suis revenu de cette approche positiviste quelque peu naïve, assez complexe techniquement à mettre en œuvre, en large partie parce que les sources se présentant sous une forme narrative ne se laissaient pas si aisément enfermer dans des cases. L'expérience n'a cependant pas été complètement perdue, elle m'a notamment aidé à formuler toute une série de questions à poser aux archives et nécessitant une approche sérielle, des questions portant par exemple sur le profil sociologique des condamnés à mort comme sur l'autonomie des différentes instances de conseil et de décision intervenant dans le processus décisionnel.

Une autre difficulté relève de l'accessibilité aux archives et du blocage de certains fonds depuis la fermeture du centre de Fontainebleau pour des raisons de sécurité, ce qui a rendu impossible en particulier une approche fine des cas de peine capitale des années 1920 au début des années 1940. Pour déterminer des évolutions, je procède essentiellement par comparaison entre les cas du début du siècle et ceux de la IV<sup>e</sup> République.

Pour les sources imprimées, j'ai travaillé à partir d'un ensemble d'ouvrages et revues de doctrine juridique et pénitentiaire, de la presse et des témoignages. Ainsi énumérée, on comprendra que la masse documentaire à parcourir était très vaste, en particulier parce qu'elle inclut la presse, aussi bien la presse « spécialisée », telle que l'hebdomadaire *Détective*, qu'une presse plus généraliste. Il n'y avait malheureusement pas, il y a quelques années, les outils de recherche dans le texte dont on peut maintenant disposer sur *Gallica* comme dans *Criminocorpus*. Soulignons également que ces instruments font toujours défaut pour la presse postérieure à 1945, ce qui oblige à de fastidieux dépouillements.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Claire Lemercier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2007; Nicolas Mariot, Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010.

Le plan suivi est d'abord processuel : les modifications dans les façons de procéder pour l'application de la peine capitale sont en effet lentes, parfois de pure façade, et elles ne correspondent pas à des synchronies marquées. Chaque chapitre développe donc sa chronologie propre. Mon premier chapitre explore les manifestations des émotions et des pulsions punitives lorsqu'un crime est découvert, notamment à travers sa forme la plus extrême, la tentative de lynchage. Il montre comment l'expression de la haine pour le criminel sert à légitimer des initiatives législatives visant à renforcer la répression de certains actes en appliquant la peine de mort. Le chapitre 2 présente le processus judiciaire d'établissement du crime en vue de la fabrication d'un ou de plusieurs accusés susceptibles de se voir appliquer la peine de mort. Le chapitre 3 présente la phase du débat oratoire dans les procès capitaux, analysant en particulier les catégories d'arguments employés tant par les victimes (parties civiles) que par la défense ou par l'accusation publique, et leur éventuel impact sur les délibérations des jurés et le verdict final. Le chapitre 4 amorce une partie plus descriptive : il s'agit de poser la question du dénombrement des condamnés à mort et de répondre à la question de la place occupée par la peine capitale dans l'ensemble de la répression criminelle de droit commun. Une fois ce dénombrement effectué, le chapitre 5 commente et analyse les fluctuations du nombre des condamnations au cours du XXe siècle. Le chapitre 6 étudie la répartition spatiale des condamnations à mort et son évolution ainsi que sa répartition « morale » par types de crimes châtiés et par catégories de victimes. Il s'agit de saisir les caractéristiques des crimes qui sont jugés impardonnables. Cette interrogation est également étroitement liée à la question de la personnalité des accusés : le chapitre 7 présente un profil sociologique des condamnés à mort selon les périodes observées et tente de montrer en quoi il diffère de celui de la population générale. Tous les condamnés à mort ne sont pas exécutés. En effet, la grâce est largement employée par le pouvoir exécutif afin de limiter le nombre d'exécutions. Le chapitre 8 expose la constitution d'une administration chargée des recours en grâce et tente d'expliquer les pratiques gracieuses des différents chefs de l'Etat vis-à-vis des condamnés à mort. Le chapitre 9 s'attache ainsi à retrouver les différentes causes de la grâce, qu'elles soient implicites ou explicites. On quitte avec le chapitre 10 les dessous des ors de la République pour s'intéresser au traitement pénitentiaire réservé aux condamnés à mort dans l'attente de leur grâce, en se positionnant du point de vue du personnel de surveillance et des auxiliaires. Il s'agit ainsi de réaliser une étude ethnographique du quartier des condamnés à mort. Le chapitre 11 observe les mêmes lieux en se positionnant cette fois-ci du point de vue des

condamnés et en essayant de restituer des parcelles de leur vécu. Le chapitre 12 est consacré à l'exécution, de l'exécution publique du début du siècle aux exécutions opaques des années 1970, et des préparatifs à l'emploi des corps des suppliciés. Le chapitre 13 s'intéresse plus brièvement à la destinée des condamnés à mort graciés, reversés dans le flot des détenus de droit commun, et de leurs éventuelles libérations.

Il me reste à conclure, et il s'avère assez difficile de rassembler en quelques paragraphes les points saillants d'une démonstration qui s'étend désormais sur quelques centaines de pages. J'espère que la discussion qui suivra cette courte présentation me permettra de prendre le recul nécessaire par rapport à ce travail, afin de franchir la dernière étape.